

Cove-Island, Michipicoten-Harbour, Long-Point (Ont.) et Point-Atkinson (C.-B.), les signaux des radiophares sont synchronisés avec les émissions d'avertissement de brouillard à ces endroits par temps brumeux, pour fins de relèvement.

Les navires munis d'appareils radiogoniométriques peuvent, sur demande, recevoir des signaux pour fins de relèvement de n'importe quel poste côtier. En 1947-1948, les postes ont reçu 204 demandes de signaux.

Service de signaux visuels du littoral oriental.—La principale fonction des postes de signaux visuels des côtes de l'Est, établis à des endroits stratégiques, consiste à faire rapport sur le mouvement de navires qui n'ont pas de sans-fil. Tous les postes radiophoniques du littoral font rapport des navires avec lesquels ils ont établis des communications; ces rapports sont ajoutés à ceux concernant les navires aperçus par les postes de signaux visuels qui sont reliés au service radiophonique de la côte de l'Est.

Le littoral de l'Est compte 9 postes de signalisation visuelle à Aspy-Bay, Scatarisland, Point-Tupper, Sydney, Halifax, Camperdown, Saint-Jean, Partridge-Island et Pointe-Lepreau. En outre, le bateau-phare *Lurcher* signale par radio au poste côtier le plus rapproché tous les navires hélés et aperçus.

Signaux horaires.—Des signaux horaires sont irradiés chaque jour par le poste CFH, Halifax, à 0300 heures (Greenwich) simultanément sur 115 et 5502.5 kcs et à 1500 heures (Greenwich) simultanément sur 115 et 9040 kcs, de même que par le poste VCS, Camperdown, à tous les jours sauf le dimanche, à 1400 heures (Greenwich) sur 417 kcs.

L'Observatoire du Dominion, qui relève du ministère des Mines et Ressources, Ottawa, émet jour et nuit au moyen de son poste radiophonique (CHU) des signaux horaires ininterrompus sur les fréquences de 3,330, 7,335 14,670 kcs. Ses signaux sont aussi transmis par l'intermédiaire des circuits télégraphiques du pays à Port-Churchill (Man.) et radiodiffusés chaque jour par le poste VAP à 1500 heures (Greenwich). Ils sont utiles aux arpenteurs et aux prospecteurs qui s'en servent pour déterminer exactement leur position géographique.

Radar.—L'emploi du radar prend de plus en plus d'importance aux yeux des navigateurs. En 1947-1948, environ 140 navires sont munis de cet appareil dont l'emploi à bon escient permet à un navire de voguer avec plus de sécurité à travers les intempéries et les brouillards. Plusieurs navires du ministère ont un appareil de radar; pour fins de démonstration et d'instruction, il y en a un dans chaque local du ministère à Vancouver, Ottawa et Halifax. Les installations à bord de navires canadiens, sauf ceux de l'État, sont entretenus et réparés par des compagnies privées.

Le ministère collabore avec le Conseil national de recherches au perfectionnement d'un radar côtier pour faciliter la navigation maritime aux entrées des ports. Il existe maintenant une installation expérimentale de ce genre au poste radiogoniométrique de Camperdown, à l'entrée du port d'Halifax, que l'on compte utiliser officiellement d'ici quelque temps.

Conseils médicaux aux navires en mer.—Les marins en mer peuvent obtenir des conseils médicaux de tout poste côtier du ministère. Les messages de navires à ce sujet sont transmis au plus proche médecin du ministère des Pensions et de la Santé nationale et la réponse de celui-ci est irradiée au navire.